

La forêt paysanne

La forêt paysanne représente le cinquième de la forêt du Languedoc-Roussillon et constitue un espace original. Dispersée sur le territoire et occupant de petites surfaces, plantée et exploitée par des générations d'agriculteurs pour des usages agraires ancestraux, elle est un facteur d'esthétique et de diversité biologique.



Taillis de hêtres

Ecosystèmes complexes

Une petite forêt abrite en moyenne 5000 espèces animales et végétales.

Le **Lichen pulmonaire**, peu commun et d'intérêt patrimonial, pousse sur le tronc des vieux arbres.



La **Tulipe sauvage** s'installe dans les lisières.



Espaces agricoles secondaires

La gestion de ces espaces est liée au maintien de l'agriculture.

Enclavés ou trop éloignés pour être cultivés, ces terrains représentent néanmoins pour l'agriculteur une ressource et un complément de revenu (bois de chauffage, piquets, petits fruits, champignons, ressource pastorale) ainsi qu'une diversification de leur activité. C'est aussi un lieu de loisirs pour d'autres acteurs : chasse, promenade...

Critères d'une forêt de qualité pour la faune et la flore

- essences diverses
- arbres de structures et d'âges variés
- densité variable
- présence d'arbres morts et à cavités
- lisières étagées.

La diversité de la forêt est maximale dans une mosaïque d'espaces boisés et de clairières, avec des arbres à différents stades de vie.

Rechercher l'hétérogénéité

- conserver un mélange d'arbres et d'arbustes d'essences et d'âges différents, qui s'intègrent mieux dans le paysage et abritent une faune plus diversifiée que les forêts homogènes.
- préférer des coupes légères (15 à 20 % du volume tous les 5 à 6 ans) par bouquets ou selon un contour irrégulier.
- conserver les arbres morts s'ils sont à distance raisonnable des routes et des chantiers afin d'éviter les risques liés aux chutes ; maintenir les arbres à cavités, refuges de la faune auxiliaire (voir fiches n° 4 et 12).

Etagger les lisières

- Les lisières sont « étagées » quand toutes les strates de végétation sont représentées : herbacées, ligneux bas, arbustes, arbres. Les ressources sont plus importantes et les espèces présentes plus nombreuses : oiseaux, insectes, chauves-souris, etc.

Des techniques d'entretien légères

- organiser le débardage de façon à éviter l'érosion et le tassement.
- répartir les travaux mécanisés lourds dans le temps et dans l'espace pour limiter l'érosion.
- quand c'est possible, préférer la régénération naturelle au reboisement artificiel : laisser germer les semences provenant des arbres proches, adaptés aux conditions du lieu.
- en cas de boisement, planter à faible densité pour laisser les espèces spontanées diversifier les peuplements.

A éviter

- les coupes rases sur de grandes surfaces, très perturbatrices pour la végétation et la faune, surtout en cas de forte pente ou de sols légers.
- les plantations ou semis d'une seule espèce (Pins noirs sur les Causses par exemple).
- les fertilisations lors de la replantation.

Agroforesterie et sylvopastoralisme

L'agroforesterie consiste à associer sur une même parcelle arbres et cultures de façon à constituer un système de production économique et favorable aux milieux.

Le sylvopastoralisme associe arbres et élevage. Le pâturage en sous-bois améliore l'éclairage du sol et participe à la lutte contre les incendies en évitant l'embroussaillage. Les forêts fournissent aux troupeaux un apport nutritif à certaines époques de l'année.

Pensez aux plantations mellifères : érables, châtaigniers et arbres fruitiers produisent du nectar apprécié des abeilles.

Une réglementation rigoureuse

Les forêts sont régies par le code forestier.

- Tout défrichement est soumis à une autorisation de la DDAF.
- Le plan simple de gestion programme pour 10 à 20 ans les coupes et travaux à effectuer pour une gestion durable de la forêt : il est obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant et volontaire pour celles de 10 à 25 ha.
- Des avantages fiscaux sont accordés aux propriétaires dont la forêt est dotée d'une garantie de gestion durable.

La certification des forêts

Démarche volontaire, la certification garantit au consommateur que le bois provient de forêts gérées durablement selon des critères économiques, écologiques et sociaux. En 2003, environ 15 % de la forêt du Languedoc-Roussillon bénéficiait de cette certification.

Renseignements : www.pefc-france.org.

En Languedoc-Roussillon : PEFC L-R Arfobois. Espace République, 20 rue de la République. 34000 Montpellier. tél. : 04 67 22 94 10. www.arfobois.com.

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'association Geyser, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Union européenne.

Renseignements : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Espace République, 20 rue de la République. 34000 Montpellier. Tél : 04 67 22 90 27 ■ Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63.

Sources : Conseil Général du Var et CERPAM, Pâturage en forêt : c'est bon pour la biodiversité ■ Graine L-R, 1999. Les Forêts en LR. Comprendre pour transmettre, guide pédagogique ■ CEN L-R ■ Meridionalis ■ Photos : M. Kleszczewski ■ G. Husson, CEN L-R.